

Arrêté du Maire

N°2023-43

Objet : Arrêté d'interdiction de circulation Pont de Viron

Le Maire de la Commune d'Ocquerre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et L.2215-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le Titre I, Police, du Livre II de la deuxième partie,

VU le Code de la Route et les décrets subséquents ; et notamment les articles R 411-8 et R 411 – 25,

VU le Code de l'Administration Communale et notamment les articles 97 et 98,

VU l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, (livre I, 8ème partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêté du 15 juillet 1974,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire d'exercer la police de la circulation et du stationnement sur les routes nationales, les routes départementales et les voies de communication à l'intérieur de l'agglomération,

CONSIDÉRANT que le pont de Viron, surplombant la rivière de l'Ourcq et situé sur les communes d'Ocquerre et de May-en-Multien, présente un affaissement significatif,

CONSIDÉRANT que le passage de véhicules et des piétons représente un danger, et que l'état de l'ouvrage ne garantit plus la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le passage de tous les véhicules et des piétons est interdit jusqu'à nouvel ordre sur le pont de Viron dans les deux sens de circulation.

ARTICLE 2 : Des panneaux d'interdiction de circulation seront mis en place de part et d'autre de l'ouvrage.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- ✓ La Gendarmerie de Lizy sur Ourcq,
- ✓ Le centre de Secours des Pompiers de Lizy sur Ourcq,
- ✓ Transports Marne et Morin.
- ✓ Covaltri

Ocquerre,
le 18 juillet 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire
Bruno GAUTIER



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bruno Gautier", is written over the right side of the official seal.